



## Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> M. LEGROS Sylvain  
Chemin du Marais 14800 TOUQUES Président de  
l'Amicale des Sapeurs Pompiers de TOUQUES

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de Bières et vin catégorie) 3

Lieu Gymnase LEVILLAIN et salle J. BARRI

à l'occasion de (3) du tournoi foot en salle

du 16/09/2023 à 10 heures 00

au 16/09/2023 à 19 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16/09/2023

(signature)

### Arrêté du Maire

N° de l'arrêté 2023/077

Je soussigné(e) Fabienne Louis, Adjointe au Maire de Touques.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(4)</sup>

Arrête :

M<sup>(1)</sup> LEGROS Sylvain, Président de l'amicale des sapeurs pompiers de Touques

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie

à au Gymnase Levillain et salle Jean Barri, Avenue Charles de Gaulle 14800 TOUQUES

du 16 septembre 2023 à 10 heures 00

au 16 septembre 2023 à 19 heures 00

à l'occasion de (3) Tournoi de foot en salle

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à TOUQUES, le 30 juin 2023

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé



Le Maire

Adjointe au Maire  
Fabienne LOUIS